



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Le 24 novembre 2021

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2020 de la Cour des comptes européenne

Séance plénière – Parlement européen

Le 24 novembre 2021

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Madame la Présidente,

Madame la Présidente de la commission du contrôle budgétaire, Mesdames et Messieurs les rapporteurs et rapporteurs fictifs pour la décharge,

Mesdames et Messieurs les Membres,

Madame la Commissaire,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver ici, dans cet hémicycle, en compagnie de mon collègue Tony Murphy, qui, comme vous le savez, est notre Membre responsable du rapport annuel. Il est aussi le doyen de la Chambre V de notre institution.

En vertu des traités, la Cour des comptes a notamment pour mission d'examiner les comptes de la totalité des recettes et des dépenses de l'Union et de fournir une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. C'est l'objet de ma présence parmi vous ce soir: je suis venu vous parler de l'exercice 2020.

Qu'avons-nous observé cette année?

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, nos opinions sur les **comptes** et sur les **recettes** sont favorables.

En ce qui concerne les **dépenses** effectuées en 2020, nous avons une fois de plus constaté, en nous fondant sur les 728 opérations que nous avons sélectionnées, qu'elles présentaient un niveau d'erreur significatif. Une nuance s'impose cependant: si nous examinons les différents types de dépenses en opérant une distinction en fonction de leur niveau de risque, nous observons que les dépenses à **faible risque** étaient exemptes d'erreurs significatives.

Par contre, les dépenses à **haut risque** (par exemple celles pour lesquelles les bénéficiaires doivent demander – souvent en respectant des règles complexes – le remboursement des coûts éligibles qu'ils ont supportés) étaient, une fois de plus, entachées d'erreurs significatives. La part de ces dépenses à haut risque a augmenté, devenant nettement majoritaire (59 %) dans notre population d'audit pour 2020, en raison surtout d'un accroissement des dépenses de cohésion, et nous a amenés à formuler, comme l'année dernière, une **opinion défavorable** (*adverse opinion*) pour les dépenses de l'UE prises dans leur ensemble.

Les erreurs les plus fréquentes relevées par nos auditeurs concernaient des déclarations de coûts inéligibles, des projets, activités ou bénéficiaires inéligibles, le non-respect des règles encadrant les marchés publics et les aides d'État, ainsi que l'absence de pièces justificatives.

Dans le domaine de la **Compétitivité**, nous avons estimé le niveau d'erreur global à 3,9 %. Nous avons décelé des erreurs principalement dans les dépenses de recherche et d'innovation, en particulier dans les frais de personnel déclarés par les PME.

En ce qui concerne la **Cohésion**, nous avons calculé un niveau d'erreur estimatif de 3,5 % (déjà réduit pour tenir compte des corrections effectuées avant le début de notre examen). Nous avons constaté que la plupart des erreurs avaient trait à des **projets et coûts inéligibles**. Nous avons aussi examiné attentivement ce que les autorités d'audit *nationales* avaient trouvé avant nous. Et là, le gros des erreurs relevées découlait de problèmes liés aux **marchés publics**. Comme nous avons décelé d'autres erreurs non détectées par les autorités nationales ou par la Commission, nous arrivons – et ce n'est pas la première fois – à la conclusion que les taux d'erreur résiduels communiqués au niveau national ne sont pas toujours fiables.

Notre audit de la rubrique **Ressources naturelles** a donné un taux d'erreur estimatif de 2,0 %, c'est-à-dire une valeur tout juste égale au *seuil de signification*. Nous observons ici une véritable dichotomie: d'une part, les paiements directs (69 % de la rubrique) sont exempts d'erreurs significatives mais, d'autre part, le reste de la rubrique (les programmes de développement rural, les mesures de marché, la pêche, l'environnement et l'action pour le climat) présente des irrégularités plus importantes.

Pour ce qui est de la rubrique **Sécurité et citoyenneté**, un tiers des 27 opérations composant notre échantillon comportait des erreurs ayant, dans quatre cas, un impact sur le budget.

La rubrique **L'Europe dans le monde** présente un bilan similaire: nous y avons relevé 17 erreurs quantifiables parmi les 75 opérations que nous avons examinées.

Dans la rubrique **Administration**, le niveau d'erreur se situait sous le seuil de signification. C'est là une bonne nouvelle et il en a d'ailleurs été ainsi pour toute la période du CFP 2014-2020.

Voilà pour ce qui est des différentes rubriques du CFP, mais il me reste six points «horizontaux» dont je souhaite vous entretenir.

Premier point: les **analyses par zone géographique**. Vous nous demandez souvent d'effectuer une ventilation plus précise des résultats d'audit par État membre. Notre approche n'est pas conçue pour attribuer une «note» individuelle à chaque pays, mais, dans notre rapport, nous détaillons bel et bien *par État membre* les erreurs quantifiées que nous avons décelées dans les domaines de la cohésion et de l'agriculture. Et lorsque nous donnons un exemple concret, nous nommons également l'État membre concerné.

Deuxième point: les **recouvrements**. Cette année, nous avons examiné de manière plus détaillée comment la Commission présente les corrections financières et les recouvrements dans son rapport annuel sur la gestion et la performance et avons constaté que cette présentation était complexe et pas toujours claire. Nous avons également

remarqué que les opérations correspondantes remontent à loin: les corrections concernaient encore la période de programmation 1994-1999. Nous poursuivrons nos travaux dans le cadre d'un rapport spécial à paraître en 2022.

Troisième point que je souhaite soulever: la **fraude**. La Cour a transmis à l'OLAF six cas de fraude présumée détectés dans le cadre de nos audits. Tous ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête. Cette année, elle a également conclu un accord avec le Parquet européen, si bien qu'elle s'adressera désormais à l'OLAF ou à ce dernier, en fonction de leurs compétences respectives.

Quatrième point: les **missions d'audit**. Nous en avons déjà assez longuement parlé lors de la réunion de la commission du contrôle budgétaire, il y a un mois. En temps normal, nos auditeurs auraient – comme vous le savez – voyagé par monts et par vaux pour effectuer des contrôles sur place et ainsi se procurer les documents originaux, s'entretenir de visu avec le personnel des entités auditées et vérifier l'existence des réalisations financées par l'UE dans le cadre des opérations que nous avons sélectionnées. Nous avons évoqué les restrictions de déplacement avec lesquelles nos agents ont dû composer pendant de nombreux mois en raison de la pandémie, et nous avons reconnu que cette situation pouvait accroître ce qu'on appelle le «risque de non-détection»¹. Pour 2020, les éléments probants que nous avons obtenus nous ont toutefois permis de mener à bien nos travaux et de tirer les conclusions d'audit nécessaires. Pour l'avenir, par contre, nous recommençons déjà à effectuer des contrôles physiques dans les États membres, tout tirant profit des possibilités de réunion à distance pour tenir les réunions de routine, par exemple avec la Commission.

Cinquième point: le **passage au numérique** dans la communication d'informations, le suivi et l'audit. Lorsque je me penche sur le travail quotidien de nos auditeurs, il m'apparaît clairement que nous avons besoin de faire une plus grande place au numérique dans toute notre chaîne d'audit. Ou, pour le dire autrement, nos progrès insuffisants dans la transition numérique et notre manque d'interopérabilité se traduisent par une charge de travail accrue pour les auditeurs, par la nécessité, pour la Commission, de fournir davantage d'efforts afin de comprendre ce qui se passe, par de plus grandes difficultés pour obtenir les informations sur les bénéficiaires finals et par une moindre confiance dans l'UE de la part des citoyens. Au 21^e siècle, l'existence de plusieurs centaines de systèmes différents pour communiquer des informations sur les fonds de l'UE n'est pas un signe de subsidiarité, mais d'inefficacité. C'est pourquoi je me félicite vivement que le Parlement ait pris la question à cœur. Dans la résolution établie par M^{me} Grapini et votée cette semaine dans le cadre vos pouvoirs d'initiative législative, vous demandez que le règlement financier soit mis à jour – et vous fournissez, en supplément, une annexe détaillée à cet égard. Nous savons tous qu'il faudra du temps et de l'argent pour mettre en place ce système de communication d'informations harmonisé, mais nous devons nous montrer ambitieux dès maintenant pour éviter tout retard supplémentaire. Je souhaite également inviter tous les intéressés à élargir leur approche: le passage au numérique ne devra pas

¹ Il s'agit en l'occurrence du risque que l'auditeur ne détecte pas un écart non corrigé par les contrôles internes de l'entité.

seulement concerner la *communication d'informations*, mais aussi la *gestion* des programmes de l'UE, c'est-à-dire tout ce que la Commission et les États membres font quotidiennement en ce qui concerne les programmes, *avant* la communication d'informations et l'audit – l'octroi de fonds ou la communication avec les bénéficiaires finals, par exemple. Et, bien sûr, la Cour des comptes fera aussi sa part.

Sixième point: **NextGenerationEU**. Comme vous le savez, les paiements du Fonds européen pour la relance ne seront effectués que si des valeurs intermédiaires et valeurs cibles auront été atteintes, contrairement au système actuel, qui prévoit un simple remboursement des coûts. Il va de soi que ce nouveau paradigme aura une incidence sur ce qui constitue une erreur et peut-être aussi sur ce que nous constaterons et ce dont nous rendrons compte dans nos rapports. La Cour sait gré au Parlement d'avoir soutenu avec conviction notre demande spécifique de renforcement des effectifs d'audit pour le budget 2022 et, en particulier, pour l'examen de NextGenerationEU. Je suis particulièrement reconnaissant que le Parlement ait maintenu ce point comme une de ses priorités dans le budget définitif issu de la conciliation de la semaine dernière. Je rends hommage à votre dévouement, Madame la Présidente de la commission du contrôle budgétaire, de même qu'à celui de votre collègue Monsieur van Overtveld, Président de la commission des budgets, et à celui du rapporteur chargé de ce dossier, Monsieur Böselager. Au final, il s'agit de pouvoir disposer des ressources humaines nécessaires pour *vous* fournir, de manière appropriée, des informations et des observations sur NextGenerationEU que vous ne pourriez obtenir autrement. Forts de ces ressources accrues pour 2022, nous préparons maintenant le futur audit de NextGenerationEU. Étant donné la structure de NextGenerationEU et le rythme de réalisation des dépenses, j'espère que nous pourrions bénéficier d'un deuxième renforcement provisoire d'effectifs pour l'année 2023.

J'attends avec grande impatience les débats de cette soirée.

Je vous remercie de votre attention.